

Abatage de sapins

Par délibération en date du 13 Mai 1966, le Conseil municipal demandait l'abatage de pins et sapins en surnombre ;
L'administration forestière par réponse du 6 Juin 1966 déclarant prendre bonne note de la décision du conseil et un léger nettoiement d'arbres mutilés a été effectué.

Le Conseil municipal,

Considérant que les intérêts à payer pour les emprunts successifs nécessaires aux travaux d'adduction d'eau ne seront pas couverts en 1969 par une vente compensatrice d'eau potable recherchée à travers des bois communaux le maximum de ressources

Demande à Messieurs le Conservateur des Eaux et Forêts de Ley vouloir faire examiner la situation du Bois de la Rappe où des pins et sapins sont en surnombre et de fixer le plus rapidement possible et en présence de délégués du Conseil municipal l'estimation de la coupe nécessaire.